

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducation.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïssa Ben Abdellah - 6ème Etage Angic Rue Mohamed Fakir et Rue Aïssa Ben Abdellah - Quartier de Triouloge - Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (r.g.) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-502529

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12886 Société : RAM

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre

Nom & Prénom : BENALI Amine

Date de naissance : 19/07/1987

Adresse : L'Habibat Bloc 4 N°29 Mohammeda

Tél : 0614 892417

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

09 SEPT 2020

Dr Tyal M. Hachem
PSYCHIATRE
Clinique Villa Des Lilas

Tél : 0522.051.512 / 0522.051.513
Fax : 0522.051.530
INPE : 091137646

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : BENALI Amine

Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 16/09/2020

Signature de l'adhérent(e) :

AFB

Dr M. Hache
Clinique Villa Des Lilas
0522.051.512 / 0522.051.511
Fax : 0522.051.530
INPE : 091137646

350,00

ou du Fournisseur

PHARMACIE TOUATI
Dr Maryama EL FARNINI
Riad Sofia - M2 Lissafa
INPE : 092 667238
Tél : 05 22 66 20 70

255.8004

[illegible][illegible]

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

FIN
D'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

09 septembre 2020

Mr. BENALI AMINE

S.V.

PHARMACIE TOUATI
Dr. Maryama EL FARNINI
Riad Sofia T2-223 M2 Lissasfa
INPE : 092067248
Tél : 05 22 65 20 70

74.00 x 2
STRESAM COMPRI ME ENROBE

1 cp matin, 1 cp le soir

ZENMAG COMPRIMÉS

S.V.

84.80 1 cp le matin, 1 cp le soir

LYSANXIA 10 MG COMPRI ME SECABLE

23.10 1/2 cp en sublingual si besoin

S.V.

Traitement pendant : 2 mois

2558
Dr Tyal M. Hachem
PSYCHIATRE
Clinique Villa Des Lilas
Tél : 0522.051.512 / 0522.051.513
Fax : 0522.051.530
INPE : 09111

PHARMACIE TOUATI
Dr. Maryama EL FARNINI
Riad Sofia T2-223 M2 Lissasfa
INPE : 092067248
Tél : 05 22 65 20 70

UT. AV : 02 2023 P.P.V.

LOT N° : 1 2 8 7 4 9 7 23 10

le 05/11/2020 à 18h

Lot : 3229
Mfg: 10 2019
EXP.: 10 2022
BIOCODEX MAROC PPV : 74,00 DH

Lot : 3281
Mfg: 01 2020
EXP.: 01 2023
BIOCODEX MAROC PPV : 74,00 DH